

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2012
(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est d'optimiser le refinancement des portefeuilles de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés à travers des obligations émises par un Fonds Commun de Titrisation dénommé FCT Red&Black Guaranteed Home Loans (FCT R&B GHL), notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les titres souscrits par SG SFH et émis par le FCT R&B GHL.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions obligataires du FCT R&B GHL est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan du FCT R&B GHL, cela en contrepartie de créances de prêts détenues par le FCT R&B GHL sur la Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par le FCT R&B GHL et donc indirectement par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	24 468 437 661,04

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 juin 2012.

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels	17 621 864 293,01
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) =	
Somme des encours en euros pour lesquels	6 846 573 368,03
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) =	
80% Valeur du bien	

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 juin 2012 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
	1993	1	1 200,86
	1994	5	36 862,65
	1995	38	276 685,65
	1996	479	3 621 558,56
	1997	1 696	9 550 914,68
	1998	2 878	28 788 101,59
	1999	5 012	86 338 514,92
	2000	5 225	105 985 158,10
	2001	7 870	218 316 229,48
	2002	10 824	368 576 930,57
	2003	16 770	791 646 404,72
	2004	20 510	1 221 168 351,91
	2005	36 393	2 377 993 069,78
	2006	38 179	3 001 761 123,67
	2007	35 786	3 071 602 247,94
	2008	30 782	2 379 751 012,40
	2009	35 301	2 816 186 843,41
	2010	57 832	4 930 791 267,89
	2011	34 905	2 661 377 631,04
	2012	6 115	394 667 551,22
	TOTAL		24 468 437 661,04

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 juin 2012 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	6 848	14 704 371,72
1	13 034	96 294 282,57
2	14 134	200 822 335,51
3	15 274	332 912 151,75
4	17 848	529 951 120,56
5	17 295	715 650 092,35
6	18 071	852 590 101,73
7	17 969	986 855 600,92
8	22 356	1 485 823 180,12
9	20 620	1 470 333 316,95
10	16 623	1 198 454 756,57
11	15 879	1 131 389 123,37
12	14 707	1 118 338 614,28
13	18 712	1 619 561 779,74
14	16 498	1 504 039 309,91
15	14 506	1 339 632 473,93
16	10 215	964 250 741,94
17	9 351	898 904 834,87
18	14 134	1 599 868 165,17
19	13 090	1 522 901 731,07
20	9 873	1 235 211 774,98
21	6 663	876 968 282,00
22	5 561	699 986 683,48
23	7 781	958 546 406,99
24	4 687	543 868 551,05
25	2 412	284 505 718,20
26	1 102	136 585 661,78
27	532	56 042 915,96
28	461	55 579 310,51
29	308	33 755 340,05
30	57	4 108 931,01
		24 468 437 661,04

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

La totalité des encours mobilisés correspondent à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	24 468 437 661,04	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	17 621 868 693,01	74,20%
80% valeur du bien	6 126 728 826,91	25,80%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

Nom de l'organisme de titrisation	Code Isin	Notation	Date d'émission par le FCT R&B GHL	Date d'acquisition par SG SFH	Série	Devise	Nb de part	Valeur unitaire	Nominal	Date de maturité	Durée résiduelle (années)	Type de taux	Index
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037175	AAA	26/04/2011	21/06/2011	8	EUR	7 500	100 000	750 000 000	26/04/2013	2,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037183	AAA	26/04/2011	21/06/2011	9	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	28/04/2014	3,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037191	AAA	26/04/2011	21/06/2011	10	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	27/04/2015	4,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037209	AAA	26/04/2011	21/06/2011	11	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2017	6,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037217	AAA	26/04/2011	21/06/2011	12	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2018	7,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037225	AAA	26/04/2011	21/06/2011	13	EUR	5 000	100 000	500 000 000	26/04/2019	8,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037233	AAA	26/04/2011	21/06/2011	14	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	27/04/2020	9,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037241	AAA	26/04/2011	21/06/2011	15	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2021	10,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037258	AAA	26/04/2011	21/06/2011	16	EUR	7 500	100 000	750 000 000	26/04/2023	12,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037266	AAA	26/04/2011	21/06/2011	17	EUR	10 000	100 000	1 000 000 000	27/04/2026	15,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011056670	AAA	06/06/2011	06/06/2011	18	EUR	15 000	100 000	1 500 000 000	06/06/2016	4,2	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011182328	AAA	18/01/2012	18/01/2012	19	EUR	12 500	100 000	1 250 000 000	18/01/2022	9,8	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011216282	AAA	14/03/2012	14/03/2012	20	EUR	15 000	100 000	1 500 000 000	14/03/2019	7,0	Floating Rate EURIBOR 3M	
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011216274	AAA	14/03/2012	14/03/2012	21	EUR	12 500	100 000	1 250 000 000	15/03/2027	15,0	Floating Rate EURIBOR 3M	

Le FCT R&B GHL fait partie du périmètre de consolidation dont relève SG SFH, ie fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Société Générale. Le seul rôle du FCT interposé entre Société Générale et SG SFH est de permettre à SG SFH de disposer d'actifs éligibles BCE, il doit être vu comme un mode de transfert des prêts personnels immobiliers de Société Générale en faveur de SG SFH.

Les émissions du FCT sont notées AAA/Aaa par les agences Fitch et Moody's.

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/06/2012	Valeurs au 30/06/2012	Dépôts au 30/06/2012	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France:				
Société Générale SA			1 941 822 175	A-1/P-1/F1+
Total			1 941 822 175	

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	1 110 222 175,10
2	92 400 000,00
3	92 400 000,00
4	92 400 000,00
5	92 400 000,00
6	92 400 000,00
7	92 400 000,00
8	92 400 000,00
9	92 400 000,00
10	92 400 000,00
TOTAL	1 941 822 175,10

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissements établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT.

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 515-18 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Moyenne de la proportion de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur le second trimestre 2012 : **5.30 %**

Moyenne de la proportion de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur les 12 derniers mois : **6.86 %**

VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 30 juin 2012 :

(En Euros)	Total des notionnels au 30/06/2012	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M:			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	4 250 000 000	100%	0%
Total	4 250 000 000	100%	0%

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
juin-12	1431	1387	11	33

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 30 juin 2012, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 2 382 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement de :

- la valeur des actifs éligibles au refinancement BCE après application des différentes décotes, constitués ici par les titres détenus à l'actif de SG SFH,
- les échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement.